



**PROCES VERBAL N°
06//12/CNCPM**

L'an deux mille douze et le mardi 27 Mars, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye, son Président.

Etaient présents :

- Mohamed Abdallahi Ould Zeine, Membre du CP
- Ahmed Salem Ould Bouboutt, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raïfa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, Représentant du Contrôle Financier

l'ordre du jour comportait les points suivants :

1°) Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Rural et Sécurité Alimentaire

- CSA

Examen de la lettre n°0018/CPMSRSA du 20 mars 2012, demandant l'autorisation de passer un marché, par entente directe, pour l'acquisition de 10 camions dans le cadre du programme EMEL 2012.

CNCPM

2°/ Commission de Passation des Marchés des Secteurs des Services de Base et Industries Extractives

- Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Examen de la lettre n°0035/CPMSSBIE du 25 mars 2012, demandant l'autorisation de passer deux marchés par entente directe relatifs à l'exécution des forages dans le cadre du programme EMEL 2012.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP autorise la passation de deux marchés par entente directe comme suit :

- Marché relatif à l'exécution de 05 forages pastoraux du programme EMEL 2012 avec EMOS pour un montant de 31.500.000 UM TTC et un délai d'exécution de deux (2) mois ;
- Marché relatif à l'exécution de 04 forages pastoraux du programme EMEL 2012 avec HTTP pour un montant de 25.200.000 UM TTC et un délai d'exécution de deux (2) mois ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13H 30, les jours, mois et an que dessus.

Le Président de la CNCMP
AHMED BABA OULD MOULAYE ZEIN,



Les Membres

Mohamed Abdallahi Ould Zeine *vi*

Ahmed Salem Ould Bouboutt

Brahim Ould Hamed *[Signature]*

Yacoub Ould Haibelty

Ciré Amadou *[Signature]*

Raifa Mint Kassim *[Signature]*

Abderrahmane Abdoul *[Signature]*

Décision :

La Commission juge que les éléments fournis ne justifient pas l'autorisation de l'entente directe demandée.

- PDDO/MDR

Examen de la lettre n°0017/CPMSRSA du 20 mars 2012, demandant l'autorisation des avenants relatifs à l'exécution et supervision des travaux de barrages et seuil dans la zone oasienne :

- Lot 1 : Avenant au marché n°20/CCM/2011, relatif à la prolongation de délai de deux(2) mois ;
- Lot 2 : Avenant au marché n°21/CCM/2011, relatif à la prolongation de délai de quatre(4) mois ;
- Lot 3 : Avenant au marché n°22/CCM/2012, relatif à la prolongation de délai de quatre(4) mois ;
- Lot 4 : Avenant au marché n°23/CCM/2012, relatif à la prolongation de délai de quatre(4) moi ;
- Avenant au marché n°2/CCM/2009, relatif à la prolongation de délai de quatre(4) mois.

Décision :

La Commission reporte ces points pour complément d'information.

2°) Commission de Passation des Marchés des Secteurs Sociaux

- Ministère de la Santé

Examen de la lettre n°0077/CPMSS du 14 mars 2012, demandant l'approbation du DAOI, relatif à la fourniture, installation et la mise en service des équipements médicaux destinés à l'INRSP et au CNC.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'a pas d'objection au lancement du dossier d'appel d'offres international, sous réserve de la prise en compte des observations en annexe.

ADDITIF

1°) Commission de Passation des Marchés Publics Secteurs Rural et Sécurité Alimentaire

- CSA

Examen de la lettre n°0023/CPMSS du 25 mars 2012, demandant l'approbation du DAO, relatif à la fourniture de produits alimentaires et huiles.

Décision :

Sur la base des éléments fournis, la Commission n'a pas d'objection au lancement du dossier d'appel d'offres, sous réserve de la prise en compte des observations en annexe et le respect de délai de 30 jours de lancement du DAO, à partir de la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

d